

Éducation, formation: programme d'action communautaire Socrates, 2ème phase 2000-2004

1998/0195(COD) - 17/02/1999

La commission a approuvé à l'unanimité le projet de recommandation de Mme Doris PACK (PPE, D) pour la deuxième lecture sur la position commune du Conseil sur la deuxième phase du programme d'action communautaire SOCRATES dans le domaine de l'éducation. Le plus important des amendements adoptés porte sur l'augmentation de l'enveloppe budgétaire qui passerait de 1.550 millions d'euros, proposition de la position commune, à 2.500 millions d'euros pour la période 2000-2006. De plus, la dotation initiale minimum de Comenius est maintenue pour mieux tenir compte des mesures et projets favorisant la mobilité des stagiaires. Un autre amendement appelle les universités et établissements d'enseignement supérieur à intensifier leur coopération en reconnaissant mutuellement les mérites et qualifications acquis ailleurs. Pour l'octroi des bourses, il conviendra de prendre en considération non seulement les qualifications mais également la situation socio-économique des candidats. Enfin, un rapport d'évaluation est demandé à la Commission pour le 31 décembre 2002.